

## REGLES GENERALES D'ORGANISATION DU NATIONAL PAR EQUIPE FNPSA

	<b>Propositions du groupe de travail au Comité Directeur</b>
<b>Type de compétition</b>	Compétition par équipe de deux.
<b>Nombre de jours</b>	2 jours.
<b>Durée</b>	5 heures par jour.
<b>Organisateurs</b>	Les ligues ou comités régionaux. L'attribution de l'organisation du National par équipe à une ligue/comité doit respecter la règle d'alternance Méditerranée, Aquitaine, Bretagne-Normandie. Au cours d'une même saison sportive le National par équipe et le National en individuel peuvent être organisés par deux ligues/comités différents, mais dans ce cas sur des façades maritimes distinctes (Méditerranée, Aquitaine, Bretagne-Normandie).
<b>Période</b>	En Juin à partir de 2011.
<b>Zones de compétition</b>	Au choix de l'organisateur sur sa région de compétence.
<b>Départ / déplacements</b>	Départ d'un point unique de la côte à la palme ou d'un point unique en mer après transport en bateau, déplacements des équipes à la palme uniquement.
<b>Sécurité / Contrôle régularité</b>	Assurés par des commissaires sur bateau de sécurité, commissaires et bateaux devant être mis à disposition par l'organisateur. Les contrôles de régularité peuvent être effectués par des commissaires se mettant à l'eau.
<b>Nombre d'équipes maxi</b>	50 équipes y compris les féminines, les jeunes de moins de 22 ans et les ultramarins (l'ensemble est estimé actuellement à 6 équipes).
<b>Mode de sélection</b>	Sont sélectionnées pour le National par équipe les équipes ayant terminé aux premières places de la sélection par équipe de l'année organisée par leur ligue/comité. Des quotas fixent pour les ligues/comités le nombre d'équipes qu'ils peuvent présenter. L'organisation de sélections régionales par équipe est obligatoire pour chaque ligue/comité, sauf cas particulier des ligues/comités à faibles effectifs. A cela s'ajoute la sélection nominative de l'équipe vainqueur du précédent National. Les ligues peuvent également présenter hors quota une équipe féminine (ou une équipe mixte) et une équipe de jeunes moins de 22 ans (ou une équipe comportant un jeune de moins de 22 ans), sous réserve qu'ils aient participé à la sélection de l'année sans parvenir à se sélectionner.

<b>Cas particulier des ligues à faibles effectifs</b>	Les ligues ou comités à faibles effectifs (moins de 20 licenciés) ne sont pas autorisés à présenter des équipes au national.
<b>Quotas de base</b>	<p>Chaque année les ligues/comités se voient attribuer un quota de base.</p> <p>Le quota de base attribué à une ligue/comité est fonction du nombre de ses licenciés au 31 mars de l'année.</p> <p>Le quota de base ne peut être inférieur à 3 et ne peut être supérieur à 8.</p> <p>A cela s'ajoute la place nominative du vainqueur du précédent National. (voir paragraphe Sélection).</p> <p>(Cf. calcul du nombre de places par ligue)</p> <p>Les ligues sont tenues de communiquer à l'organisation la liste des équipes qu'ils présenteront avec les équipes remplaçantes éventuelles, ceci un mois au plus tard avant la compétition.</p>
<b>Quotas, mailles espèces autorisées</b>	<p>Les quotas de prises, mailles, et espèces interdites sont déterminés par la Commission Environnement de la ligue/comité organisateur sous le contrôle de Commission Environnement de la Fédération, la décision finale revenant au Comité Directeur de la Fédération. Il est tenu compte des caractéristiques halieutiques de la région où se déroule la compétition.</p> <p>Les quotas, mailles et espèces autorisées définis pour le par équipe peuvent être différents de ceux de l'individuel.</p>
<b>Classement</b>	Le calcul du classement s'effectue au pourcentage.
<b>Classement national point-place</b>	Il ne sera pas effectué un classement point-place dans l'immédiat. La sélection pour d'éventuelles compétitions internationales par équipe se fera en attendant sur la base des résultats du dernier national
<b>Compétitions internationales</b>	Envoi de l'équipe classée première au national par équipe au Trident de Neptune

## PROPOSITIONS POUR LE REGLEMENT DU NATIONAL EN INDIVIDUEL FNPSA

	<b>Propositions du groupe de travail au Comité Directeur</b>
<b>Type de compétition</b>	Compétition en individuel
<b>Nombre de jours</b>	2 jours
<b>Durée</b>	6 heures par jour
<b>Organisateurs</b>	Les ligues ou comités régionaux. L'attribution de l'organisation du National en individuel à une ligue/comité doit respecter la règle d'alternance Méditerranée, Aquitaine, Bretagne-Normandie. Au cours d'une même saison sportive le National en individuel et le National par équipe peuvent être organisés par deux ligues/comités différents, mais dans ce cas sur des façades maritimes distinctes (Méditerranée, Aquitaine, Bretagne-Normandie).
<b>Période</b>	En septembre à partir de 2011
<b>Zones de compétition</b>	Au choix de l'organisateur sur sa région de compétence.
<b>Départ / déplacements</b>	Départ en bateau d'un point unique, déplacement en bateau Nombre illimité de déplacements La formule "à la palme" ou "en bateau" pour les sélections régionales en individuel est laissé au choix de la ligue/comité organisateur.
<b>Electronique</b>	GPS, sondeur (et VHF)
<b>Pilotes et bateaux</b>	Fournis par le compétiteur On peut dans certains ne pas exiger que le compétiteur fournisse un pilote, mais dans ce cas le commissaire-suiveur devra être en possession d'un permis bateau.
<b>Commissaires-suiveurs</b>	Fournis par l'organisation avec l'aide d'autres ligues/comités si nécessaire. Un commissaire-suiveur sur chaque bateau de compétiteur Le commissaire-suiveur peut éventuellement se mettre et à l'eau pour assurer la sécurité du compétiteur s'il le demande avant la compétition.
<b>Nombre d'équipes maxi</b>	30 compétiteurs y compris les ultramarins (estimés à actuellement 2).

<b>Mode de sélection</b>	<p>Sont sélectionnés pour le National en individuel les compétiteurs ayant terminé aux premières places de la sélection en individuel de l'année organisée par leur ligue/comité. Des quotas fixent pour les ligues/comités le nombre de compétiteurs qu'ils peuvent présenter.</p> <p>L'organisation de sélections régionales en individuel est obligatoire pour chaque ligue/comité, sauf cas particulier des ligues/comités à faibles effectifs.</p> <p>A cela s'ajoute les sélections nominatives du vainqueur du précédent National en individuel et du vainqueur (ou les 2 en cas d'égalité) de la Coupe de France de l'année.</p>
<b>Cas particulier des ligues à faibles effectifs</b>	<p>Les ligues ou comités à faibles effectifs (moins de 20 licenciés) ne sont pas autorisés à présenter des compétiteurs au national</p>
<b>Quotas de base</b>	<p>Chaque année les ligues/comités se voient attribuer un quota de base.</p> <p>Le quota de base attribué à une ligue/comité est fonction du nombre de ses licenciés au 31 mars de l'année.</p> <p>Le quota de base ne peut être inférieur à 2.</p> <p>A cela s'ajoute les places nominatives du vainqueur du précédent National et du vainqueur de la coupe de France de l'année (ou des vainqueurs). (voir paragraphe Sélection).</p> <p>(Cf. calcul du nombre de places par ligue)</p> <p>Les ligues sont tenues de communiquer à l'organisation la liste compétiteurs qu'ils présenteront avec les remplaçants éventuels, ceci un mois au plus tard avant la compétition.</p>
<b>Quotas, mailles espèces autorisées</b>	<p>Les quotas de prises, mailles, et espèces interdites sont déterminés par la Commission Environnement de la ligue/comité organisateur sous le contrôle de Commission Environnement de la Fédération, la décision finale revenant au Comité Directeur de la Fédération. Il est tenu compte des caractéristiques halieutiques de la région où se déroule la compétition.</p> <p>Les quotas, mailles et espèces autorisées définis pour l'individuel peuvent être différents de ceux du par équipe.</p>
<b>Classement</b>	<p>Le calcul du classement s'effectue au pourcentage.</p>
<b>Classement national point-place</b>	<p>Etablissement d'un classement national point-place en individuel sur 3 ans avec application de coefficients annuels.</p> <p>(Cf. Calcul du classement national point-place individuel)</p>

## REGLES DE CALCULS

### **calcul du classement national point-place en individuel**

Il est attribué à chaque compétiteur classé au national en individuel un point-place dont la valeur est égale à sa position au classement dans l'ordre inverse des numéros de place à partir de 30 (1 point à partir de la 30ème place).  
Le classement national point-place est obtenu en totalisant les points-place obtenus aux 3 dernières années auxquels on applique un coefficient fixé à 1,5 pour l'année en cours, 1 pour l'année -1 et 0,5 pour l'année -2.

### Calcul du nombre de places par ligue pour le par équipe

### Calcul du reste de places à répartir

Nombre maxi de places – nombre places réservées

<b>Nombre maxi de places</b>	<b>50</b>
<b>Nombre places réservées</b>	<b>9</b>
Vainqueur du précédent national	1
Ultramarins, jeunes - 22 ans féminines	6
Ligue RABA	1 (en 2010 seulement)
Nord pas de calais	1 (en 2010 seulement)

### Calcul du quota de base par ligue

- Calcul du pourcentage licenciés par ligue par rapport au nombre total des licenciés FNPSA au 31 mars de l'année
- Calcul du nombre de places attribuables à chaque ligue en fonction de son pourcentage de licenciés
- Ajustement du nombre de places calculé (arrondis à des nombres entiers, ajustement éventuel au quota mini (3 places) et au quota maxi (8 places)

### Calcul du total de places par ligue

Quota de base éventuellement augmenté pour la ligue concernée du vainqueur du précédent national,

### Calcul du nombre de places par ligue pour l'individuel

### Calcul du reste de places à répartir

Nombre maxi de places – nombre places réservées

<b>Nombre maxi de places</b>	<b>30</b>
<b>Nombre places réservées</b>	<b>6/7</b>
Vainqueur du précédent national	1
Vainqueur de la coupe France	1 ou 2
Compétiteurs ultramarins	2
Ligue RABA (faible effectif)	1 (en 2010 seulement)
Nord pas de calais	1 (en 2010 seulement)

### Calcul du quota de base par ligue

- Calcul du pourcentage licenciés par ligue par rapport au nombre total des licenciés FNPSA au 31 mars de l'année
- Calcul du nombre de places attribuables à chaque ligue en fonction de son pourcentage de licenciés
- Ajustement du nombre de places calculé (arrondis à des nombres entiers, ajustement éventuel au quota mini (2 places),

### Calcul du total de places par ligue

Quota de base éventuellement augmenté pour les ligues concernées du vainqueur du précédent national, du vainqueur de la coupe de France (1 ou 2)

**BUREAU SPORTIF**

<b>Entraîneur</b>	Bernard SALVATORI
<b>Comité de sélection</b>	Bernard SALVATORI, Pierre FRATISSIER, Eric SAUVAGE
<b>Responsable Résultats Nationaux, Régionaux et points-place</b>	Jean François POUSSADE
<b>Quotas</b>	Jean Marie RAY
<b>Autres</b>	Christian CERBONI, Aurélien BOUZON
<b>Médecin</b>	
<b>Sportif haut niveau</b>	